



## ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE (OOAS)

\*\*\*\*\*

### PROJET DÉMOGRAPHIE ET SANTÉ SEXUELLE ET DE REPRODUCTION (DEMSAN)

\*\*\*\*\*

#### AVIS À MANIFESTATION D'INTERET

Référence No FM/TEND/AMI/DEMSAN/2021/22/bk

## Recrutement d'un Cabinet pour l'évaluation à mi-parcours du projet DEMSAN

### 1- Introduction

L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) a reçu un appui technique et financier de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la mise en œuvre du Projet Démographie et Santé Sexuelle et de Reproduction (DEMSAN) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de cet appui pour financer le recrutement d'un consultant (cabinet) pour l'évaluation à mi-parcours du projet DEMSAN

### 2- Objectif

L'objectif général est d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs du projet par composante, de recueillir et de documenter les meilleures pratiques ainsi que les enseignements tirés dans le processus de mise en œuvre de ce projet.

De façon spécifique, la mission vise à :

- Apprécier la conformité de la mise en œuvre du projet avec les dispositions de la convention de financement ;
- Évaluer le niveau d'atteinte des résultats par rapport à chaque composante ;
- Évaluer le niveau de mise en œuvre physique des composantes du projet ;
- Apprécier les niveaux de réalisation des indicateurs du projet ;
- Examiner le mécanisme et le processus de mise en œuvre du projet ;
- Identifier les difficultés et les lacunes observées durant la mise en œuvre du projet ;
- Documenter les leçons apprises et les meilleures pratiques pendant la mise en œuvre du projet ;
- Proposer des recommandations pour améliorer l'efficacité et la visibilité (communication) de la mise en œuvre du projet ;
- Présenter le rapport en français et dans une autre langue de la communauté.

### 3- Durée de la mission

La mission durera au maximum deux (2) mois soit 45 jours ouvrables à compter de la signature du contrat.

#### 4- Documents à fournir

Les cabinets intéressés par le présent avis de l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS) sont invitées à manifester leur intérêt. Ils doivent fournir les informations démontrant qu'ils sont éligibles, possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente dans le domaine de la mission pour l'exécution des Services.

Ils fourniront un dossier de manifestation d'intérêts comprenant :

- une lettre de manifestation d'intérêt signée ;
- une copie du registre de commerce ;
- une plaquette de présentation du cabinet ainsi que son organisation,
- une liste du personnel permanent et des non permanent en précisant (nom prénoms, niveau d'étude, expériences professionnelles) ;
- une liste des plus importantes réalisations dans le domaine d'intervention au cours des cinq dernières années (avec copies d'attestations de bonne fin d'exécution ou toutes autres preuves jugées acceptables) ;
- si le consultant est constitué en groupement : une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'un projet de contenu indicatif pour l'accord de groupement proposé ;
- la déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale de l'AFD, figurant en annexe des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les Etats étrangers » disponible sur le site internet de l'AFD [www.afd.fr](http://www.afd.fr), signée par un représentant dûment habilité du candidat (la preuve de l'habilitation du signataire est à fournir).

#### 5- Qualifications du Consultant

La mission doit être conduite par un cabinet, en règle vis-à-vis de l'administration du pays de son siège social, ayant une expérience avérée dans la conduite des missions d'évaluations des programmes et projets dans le secteur de santé.

Le (consultant) cabinet doit disposer d'une bonne organisation et des connaissances dans le domaine de la communication et de la santé.

#### 6- Les critères d'évaluation des références sont les suivants:

Le cabinet sera choisi selon la méthode de Sélection basée sur la Qualification du Consultant (SQS) telle que décrite par le code des marchés de la CEDEAO. A l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêts, le candidat classé premier sera invité à présenter ses propositions technique et financière sur la base des TDR en vue de la négociation du contrat.

Les références des cabinets seront notées selon les critères ci-après :

- Expériences dans la conduite de mission d'évaluation de projets/programmes de façon générale :  
40 points.
- Expérience dans la conduite de mission d'évaluation de projets/programmes dans le secteur de la santé :  
30 points.
- Expérience dans la conduite de mission d'évaluation de projets/programmes dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive:  
20 points.

- Personnel permanent (organisation et disponibilité des connaissances au sein de son personnel) dans les domaines de la Santé sexuelle, statistique ou démographie et santé maternelle / adolescente / infantile): 10 points.

En cas d'égalité de scores, le consultant ayant plus d'expériences liées à l'évaluation de projets / programmes dans le secteur de la santé sexuelle sera privilégié.

## 7- Autres informations et délais de dépôt de dossiers

Les consultants intéressés peuvent également obtenir des informations supplémentaires aux jours et heures ouvrables du lundi au vendredi de 08 heures à 16 heures GMT auprès de la personne ressource à l'OOAS à l'adresse suivante Mme Lalaissa AMOUKOU E-mail: [lamoukou@wahooas.org](mailto:lamoukou@wahooas.org)

Ils peuvent également télécharger les TDR ou le présent AMI sur le site web de l'OOAS à l'adresse : <https://data.wahooas.org/tenders/tenders> ou sur <http://afd.dgmarket.com>

Les consultants intéressés et dûment qualifiés sont invités à manifester leur intérêt en soumettant leur candidature par voie électronique à <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list> . La date limite de réception des candidatures est fixée au **13 janvier 2022 à 12h00 GMT**.

L'OOAS ou l'AFD ne prennent pas en charge les frais ou dépenses engagés par le cabinet en rapport avec la préparation ou la présentation de la manifestation d'intérêt.

**Prof Stanley OKOLO**  
**Directeur Général**